

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 29/2020

Date convocation : 04.06.2020
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 11

Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mille vingt, le neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : Sylvie COURTHIEU - Anne-Laurence FRULLINI - Marie-France LOISEL - Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIÈRES, conseillères municipaux.

Messieurs : Omar AÏT MOUH - Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO - Jean-Pierre PLANCADE - Bernard VIÉ, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Marie-France LOISEL.

Objet : Vote des taux des taxes directes locales.

Monsieur le Maire propose que les taux d'imposition adoptés en 2019 soient reconduits pour 2020, à savoir :


TAXE FONCIERE (BATI)	29,37 %
TAXE FONCIERE (NON BATI)	94,74 %

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver les taux d'imposition 2020 ainsi proposés.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 15/06/2020
Reçu en préfecture le 15/06/2020
Affiché le 
ID : 011-211101951-20200609-29_2020-DE

Le Maire,
Cédric LEMOINE.

